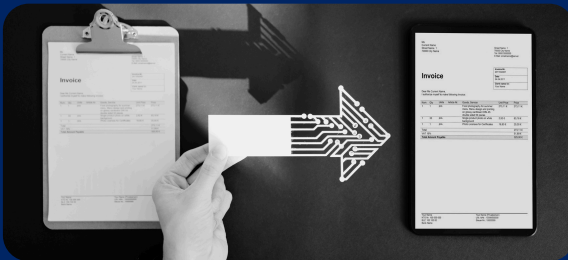
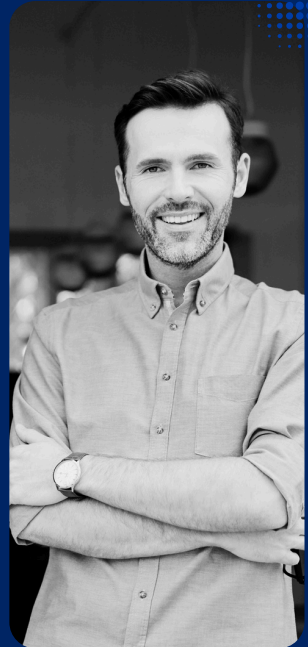


La facturation électronique

C'est maintenant !



Presented by

09 70 59 71 89

www.gallo.fr



Facturation Électronique



La facture électronique (e-invoicing) va devenir une obligation légale pour toutes les entreprises assujetties à la TVA*.

(*redevables ou non redevables.)

Contexte et dates clés

Dans le cadre de la réforme pour digitaliser les processus administratifs et financiers, les entreprises françaises devront progressivement utiliser des factures électroniques, selon une norme réglementée très stricte, remplaçant les formats papier et PDF envoyés par e-mail.

→ **A compter du 1er septembre 2026**

RÉCEPTION

- Toutes les entreprises auront l'obligation de se connecter à une plateforme agréée (PA) pour recevoir leurs factures fournisseurs.

ÉMISSION

- Les grandes entreprises et celles de taille intermédiaire auront également l'obligation d'émettre leurs factures au format électronique (par exemple : fournisseurs d'énergie, téléphonie, etc.).

→ **A compter du 1er septembre 2027**

ÉMISSION ET E-REPORTING

- Généralisation de l'envoi à toutes les entreprises, qui devront utiliser un outil capable de créer des factures électroniques et de les envoyer via une plateforme agréée (PA).
- Cette plateforme assurera l'envoi des factures, la connexion entre les entreprises et la transmission des informations à l'administration fiscale.
- Elle permettra aussi de suivre le statut des factures (envoyée, réglée, refusée...)
- Les entreprises devront également déclarer à l'administration fiscale les transactions non couvertes par la facturation électronique (ex : ventes aux particuliers ou opérations avec des entreprises non établies en France).

Par où commencer ?

Équipez-vous dès aujourd'hui de solutions intégrant pleinement les exigences de la réforme.

- 1 Un accompagnement personnalisé**
Nous vous guidons dans le choix des solutions les mieux adaptées à votre organisation et à vos besoins métiers
- 2 Un diagnostic clair de vos outils actuels**
Ensemble, nous faisons le point sur vos logiciels (facturation, caisse, ERP...), afin de vérifier leur compatibilité avec la nouvelle réglementation et d'identifier les évolutions nécessaires.
- 3 Une Plateforme Agréée au cœur de votre transformation**
Bien plus qu'un outil de conformité, elle devient un véritable levier stratégique. Obligatoire, elle pilote l'ensemble du cycle de vie de vos factures (émission, transmission, réception jusqu'à l'acceptation), tout en assurant une connexion sécurisée avec l'administration fiscale.

Nos outils digitaux dédiés aux enjeux de la facturation électronique :

→ Editer des factures au format électronique



Déjà disponible, notre logiciel de facturation « **Gestion Commerciale** » permet de générer des devis et des factures conformes à la nouvelle norme, compatibles avec Chorus Pro, et directement connectés à notre PA.

Gestion Commerciale

→ Envoyer et réceptionner les factures électroniques



Disponible à partir du 1^{er} septembre 2026, notre plateforme Agréée « **Cyclope** » permettra de gérer l'envoi et la réception des factures conformément à la réglementation, de manière fluide et sécurisée.

Cyclope
Plateforme Agréée

En choisissant ces solutions, vous bénéficiez d'un partenaire fiable pour garantir la mise en conformité du traitement de vos factures fournisseurs et clients.

Contactez- nous



↘ 09 70 59 71 89

Découvrez dès aujourd'hui l'ensemble de nos outils digitaux dans votre espace personnel sur notre site internet www.gallo.fr ou via notre application mobile "Gallo & Associés", disponible sur l'App Store et le Play Store.

 Gallo&Associés